

1666 Mai 15., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. RESIDENTEN FRANÇOIS] MOUSLIER AN RITTER
[UND STADT- UND AMTSRAT BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN

"Je plains la despense que vous avez faite et vostre frere [H e i n r i c h II. Zurlauben] aussy dans vostre Canton puisqu'elle a produit Si peu d'utilité. Je m'assure que si vous aviez agi avec le mesme esprit au commencement de cette année, vous auriez eu de plus favorables Succés et que vous auriez procuré a vostre Canton et a vous un avantage dont jl auroit pû resulter du bien par la Suite, ainsy que vous le connoistrez peutestre et que le dessein que j'ay eu de concilier le service du Roy [L u d w i g XIV.] avec vos jnterests devoit estre un peu plus consideré, mon jnclination n'estant que de vous mettre en consideration les uns et les autres pour me procurer avec plus de facilité les moyens de vous Satisfaire, vous y pouviez mieux respondre. Comme la despense que le Roy fait dans vos Cantons [gemeint den V kath. Orten?] est plus grande pour les pensions que celle qu'il fait pour le reste de la Suisse je voulois essayer de luy en faire comprendre l'utilité en vous portant a luy donner les apparances; puisque vous ne pouvez pas luy donner si abondamment les effects que les autres. Je vois bien que vous accorderez tout ce que le Roy voudra vous demander pourveu que ce soit selon vostre desir. Soyez persuadé que ceque je vous ay escrit a l'esgard des Compagnies franches n'estoit pas pour en faire une levée; mais pour vous en mettre dans une plus grande consideration et dans un estat de vous procurer toutes Sortes d'avantages."

Mit dem Ausdrucke der Hoffnung, dass Zurlauben seinen, Mousliers, Vorschlägen inskünftig etwas mehr Glauben entgegenbringe, schliesst das Schreiben.

Original, in franz. Sprache - AH 42, 450-451 - Blatt 451^r leer

1666 April 13./3.

A

SCHREIBEN DES [STATTHALTERS VON ZUERICH], HANS KONRAD GREBEL, AN
STADT- UND AMTSRAT UND RITTER BEAT JAKOB I. ZURLAUBEN,
LANDESHPTM. [DER FREIEN AEMTER], ZUG

"Dessen beliebtes hab ich zu recht empfangen und vernommen; das aber Imme